

COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE LE VENDREDI 09 JUIN 2023

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Rosselange s'est réuni, salle ses séances de la mairie, sous la présidence de M. SCHONS Bernard, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme TARNAWSKI Véronique – M. WEILER Jean-Paul – M. VISCERA Joseph - Mme SEEMANN Michèle – Mme CLAUSSE Danièle, **Adjoints**
Mme HENNEQUIN Michèle – M. BELLONI Daniel - M. GALLO Rocco – M. DI GIANDOMENICO Thomas – Mme HEMMER Patricia – Mme WOZNIAK Charlotte – Mme SZALATA Déborah – M. DI GIANDOMENICO Marc – M. KLEIN Thierry – Mme FAHLBUSCH Sophie, **Conseillers**

Procurations :

M. MATELIC Vincent à M. SCHONS Bernard
Mme MATELIC Pauline à M. VISCERA Joseph
M. DORY Patrick à M. KLEIN Patrick
M. ROVIERO Dominique à Mme SEEMANN Michèle

Excusés :

M. SEVERINO Gino, conseiller municipal
Mme SOMMI Christiane, conseillère municipale
Mme DELOFFRE Valérie, conseillère municipale

ELECTION SENATORIALES DU 24/09/2023 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS

Vu les élections sénatoriales fixées le 24 septembre 2023 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection de sénateurs et fixant l'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux au VENDREDI 09 JUIN 2023 ;

Vu l'arrêté n° 2023-DCL/4-545 du 25 mai 2023 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle ;

Considérant que pour les catégories de communes de 2 500 à 3 499 habitants le nombre de délégués titulaires est fixé à 7 et le nombre de suppléants est fixé à 4 ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, la désignation des délégués et leurs suppléants a lieu simultanément sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

Le 1^{er} Adjoint au Maire constatant, avant l'ouverture du scrutin, qu'une liste de candidats est déposée et portant le nom « pour une ville forte et solidaire » ;

Il est procédé à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose lui-même dans l'urne une seule enveloppe ou un seul bulletin plié.

Dès que le président du bureau électoral déclare le scrutin clos, les votes sont dépouillés par les membres du bureau électoral en présence des conseillers municipaux.

Le dépouillement des bulletins de vote donne les résultats suivants pour l'élection des délégués et des suppléants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés :	20
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) :	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b) :	20
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
e. Nombre de bulletins déclarés blancs par le bureau :	0
f. Nombre de suffrages exprimés (c-(d + e)) :	20

La liste « pour une ville forte et solidaire » a obtenu 20 suffrages.

Ont été élus :

M. MATELIC Vincent, délégué titulaire
Mme SEEMANN Michèle, délégué titulaire
M. SCHONS Bernard, délégué titulaire
Mme CLAUSSE Danièle, délégué titulaire
M. WEILER Jean-Paul, délégué titulaire
Mme TARNAWSKI Véronique, délégué titulaire
M. VISCERA Joseph, délégué titulaire
Mme SZALATA Déborah, délégué suppléant
M. DI GIANDOMENICO Thomas, délégué suppléant
Mme FAHLBUSCH Sophie, délégué suppléant
M. GALLO Rocco, délégué suppléant

La séance est levée à 19 h 30

LE SECRETAIRE DE SEANCE :

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Fait à Rosselange, le 12 juin 2023

LE MAIRE :

Vincent MATELIC